FRC.2.
1551.
Cac
Frc
19351

DISCOURS

Que prononça GRANET, *accompagné de* MOYSE BAYLE, P. BAILLE & LAURENS, *Députés à la Convention Nationale, au Club du Bataillon Marseillais, à Paris.*

MARSEILLAIS, FRERES, AMIS CONCITOYENS,

Nous venons aujourd'hui vous donner une nouvelle preuve, qu'on peut, sans cesser d'être Patriote, être pourtant d'un avis différent.

Pour la motion de *Manuel*, sur l'usage des Tribunes; pour un objet assez minime, vous nous *invitâtes* à nous expliquer : nous le fîmes avec beaucoup de plaisir. Il s'agit cette fois-ci d'une affaire majeure, & nous nous faisons un mérite de devancer *l'invitation.*

THE NEWBERRY LIBRARY

D'ailleurs, ceux de nos collègues qui ne pensent pas comme nous, vous ont déja parlé ; il eſt inſtant que nous nous expliquions à notre tour.

La Députation des Bouches du Rhône eſt compoſée de douze membres, dont ſix ſont de Marſeille ; & de ces ſix, deux ont une opinion, & quatre en ont une contraire.....

Pardonnez, mes frères, ſi je vous lis ces quelques lignes ; je ne ſais pas improviſer, & le déſordre de ce diſcours vous prouvera encore que j'écris difficilement.

J'entre en matière. De quoi s'agit-il ?

Un *homme* va être jugé ſolemnellement par la Convention nationale.

Tous le trouvent coupable, & cependant trois opinions diviſent l'Aſſemblée.

La première veut le bannir ou le garder en priſon.

La ſeconde veut ſa mort.... Mais avec *l'appel aux aſſemblées primaires* de la République, c'eſt-à-dire, à 66 mille tribunaux.

La troiſième enfin, & c'eſt *la nôtre*, veut

purement & ſimplement *la mort du coupable.*

Il s'agit donc, puiſque vous connoiſſez l'opinion & les motifs de nos collègues, de préſenter les nôtres, pour ne laiſſer dans l'eſprit de nos frères, de *nos enfans* (ſi vous me permettez le mot) aucune fâcheuſe impreſſion.

Il eſt bon, avant tout, de vous lire le ſerment que les aſſemblées primaires, dont vous étiez *membres*, ont ordonné à l'Aſſemblée électorale, de nous faire prêter; ſerment qui eſt notre bréviaire; ſerment qu'on ne ſoupçonnera pas que j'aie rédigé pour faire connoître mon patriotiſme, puiſque j'étois à Paris quand on le compoſoit, c'eſt-à-dire, à plus de deux cents lieues de l'endroit où il a été lu pour la première fois.

(Ici j'ai lu tout au long le ſerment.)

Vous voyez en conſéquence, Frères & Amis, que vous exigez de nous *ſtrictement & ſous peine de mort, que le chef du pouvoir exécutif, ſoit ſolemnellement jugé & PUNI dans le plus court délai poſſible.....*

dans le plus court délai poſſible.

C'eſt-là *ſtrictement* la lettre de l'article IV du ſerment. Et quand même il n'y auroit pas le danger *de la guerre civile*, notre ſerment, qui le déclare *coupable*, nous fait la loi impérieuſe de *le juger & de le punir*..... & *de le punir dans le plus court délai poſſible* : n'oublions pas le mot ſacramentel, qui tranche la difficulté.

Nous pourrions terminer ici nos explications, & je crois lire dans vos conſciences que vous êtes ſatisfaits de notre religieuſe manière d'obſerver notre ſerment.

Mais comme nos occupations de l'aſſemblée de nos Comités, & du Comité de *Députation* auxquelles nous ſommes rigoureuſement attachés, nous privent bien ſouvent du plaiſir de nous voir parmi vous.... parmi de Marſeillais, nous allons nous permettre quelques réflexions, dont notre ſerment nous diſpenſeroit.

Quelle eſt cette idée bizarement atroce, de faire revoir un procès à *ſoixante ſix mille Tribunaux* à la fois ?

Je me transporte en idée à ma chère Marseille, j'entre dans ma section patriote, elles sont heureusement la majorité.... Quel bruit épouvantable !... où allez-vous ?... Pourquoi ces yeux étincelans ?.... Ces mouvemens brusques qui renversent tout ce qu'ils rencontrent ? Un patriote me répond : » *Es la sectien dei moussus que voou sauva lou Rei, aquel assassin.... Tenés, regardas moun fiou unique, li manque un bras, mi poou plus secouri din mei viei jours, & es lou Rei, lou* 10 *Aoust qu'a manda de Suisse per embrassa aqueou paouré enfan per l'assassina en même tems, & voulés que toumben pas su d'aquelei couquins que lou soustenoun.* »

Que lui répondrai-je à cet homme ? Que lui repondriez-vous, Frères & Amis ?

Hé bien, si cela est possible dans Marseille, dans une des villes les plus patriotes de la République, jugez ce que cela peut devenir dans celles (& il y en a dans le Département) où les patriotes sont la minorité.

On nous dit : mais si le Roi *est puni*,

l'Angleterre & l'Eſpagne accroîtront le nombre de nos ennemis... Je vous arrête ſur le mot, lâches & menteurs Repréſentans ; vous ne le renvoyez donc aux aſſemblées primaires, que parce que vous avez peur, & que vous comptez que la majorité des Français *le ſauvera*, ou bien qu'elle ſe chargera de ſa propre reſponſabilité.

Eſt-ce ainſi que vous tenez le ſerment de maintenir la *Liberté* & l'*Égalité*, ou de *mourir* à votre poſte en les défendant ?

On nous dit que les événements peuvent être tels ; que ceux même qui nous ont ordonné de le *punir*, peuvent à leur tour, *nous punir* (pour manque de prévoyance de notre part) de leur avoir obéi.

Quel blaſphême ! Marſeillais, ſi vous étiez capables de cette lâche perfidie, je vous dirois : frappez, voilà mon cœur, je veux vous obéir, même juſqu'à la mort.

Mais ſoyons de bonne foi : croyez-vous que tant que la pierre d'achopement exiſtera, l'on puiſſe être véritablement tranquilles ?...

On nous dit encore, que quand le Roi n'exiſtera plus, un nouveau Maître qui eſt derrière le rideau, prendra ſa place ; & que par conſéquent, il ne faut pas faire périr le Roi.

Quelle abſurdité ! & quelle idée a-t-on de notre Républicaniſme, Marſeillais ? Ne ſeriez-vous venu de deux cents lieues, pour remplacer vos frères, qui ont renverſé le Tyran, & ſeriez-vous aſſez lâches pour en voir relever un nouveau, à qui vous obéiriez baſſement ?

Non : Vous le jurez avec nous. Périſſe Louis Capet ! & , après lui, tous ceux qui tenteroient de nous commander comme lui, ſous quelque dénomination que ce puiſſe être !

N'eſt-il pas vrai, Frères & Amis, qu'en partant pour Paris, vos parens, vos amis, vous ont dit : allez venger vos frères morts au Carouzel ; allez voir tomber la tête de ce *monſtre*... Que dis-je ? Vous-mêmes, vous avez précipité votre marche, parce que vous craigniez que le grand jour de la *juſtice du*

951

peuple fût passé avant votre arrivée, & sans pouvoir en être les témoins....

Mais qu'on vous a cruellement trompés ! Depuis près de trois mois vous êtes ici, & le Tyran vit encore... Je dis plus, on tremble de le *punir*. On renvoie sa punition aux assemblées primaires à 66 *mille Tribunaux*.. Mais je m'arrête... Ce peu de mots vous donnera lieu à beaucoup de réflexions : elles ne peuvent qu'être avantageuses à la République, quand ce sont des Patriotes tels que vous qui les font. Je me borne à vous répéter, en me résumant, que nous croyons que notre devoir, notre serment, notre conviction intime sur les crimes de *Louis Capet*, exigent que nous opinions pour *la mort, sans appel au peuple*, parce que nos sermens, autant que les dangers de la *guerre civile*, nous en font la loi....

Nos dangers personnels, nous ne les comptons pour rien, pourvu que notre mort soit utile à la *Liberté publique*.

A MARSEILLE,
De l'Imprimerie d'Ant.-Hré JOUVE & Compagnie
Imprimeur de la Nation & du Département.